

Conseil municipal du 15 juillet 2025

Présents : Mesdames Mme Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Damien VANDROMME.

Absents : Mesdames Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Cédric ANGOULEVANT, Franck LEJEUNE (excusé), Luc PEYRONEL (excusé).

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOLLAND-GANDIN

Secrétaire de séance : Marilynne DODIN

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

Délibérations :

1° Plan de financement pour travaux hydrauliques et prévention inondations

Questions diverses

ooOoo

Délibérations :

1° Plan de financement pour travaux hydrauliques et prévention inondations

La Saucelle serait la seule commune eurélienne à présenter un dossier aussi abouti, d'après les services de la préfecture, ceux de la Région CVL, et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Expertises mobilisées et méthode suivie

Les causes de l'inondation du 21 mai 2024 ont été déterminées graduellement en suivant avec rigueur la logique physique des parcours des eaux qui ont atteint 16 habitations.

Cette étape a permis de croiser les informations des saucellois, notamment les élus, des propriétaires anciens et des agriculteurs, avec les données scientifiques et les relevés de terrain obtenus par le cabinet spécialisé INGETEC. Pour cette étude hydraulique, plusieurs centres d'expertise ont fourni des analyses et recommandations complémentaires :

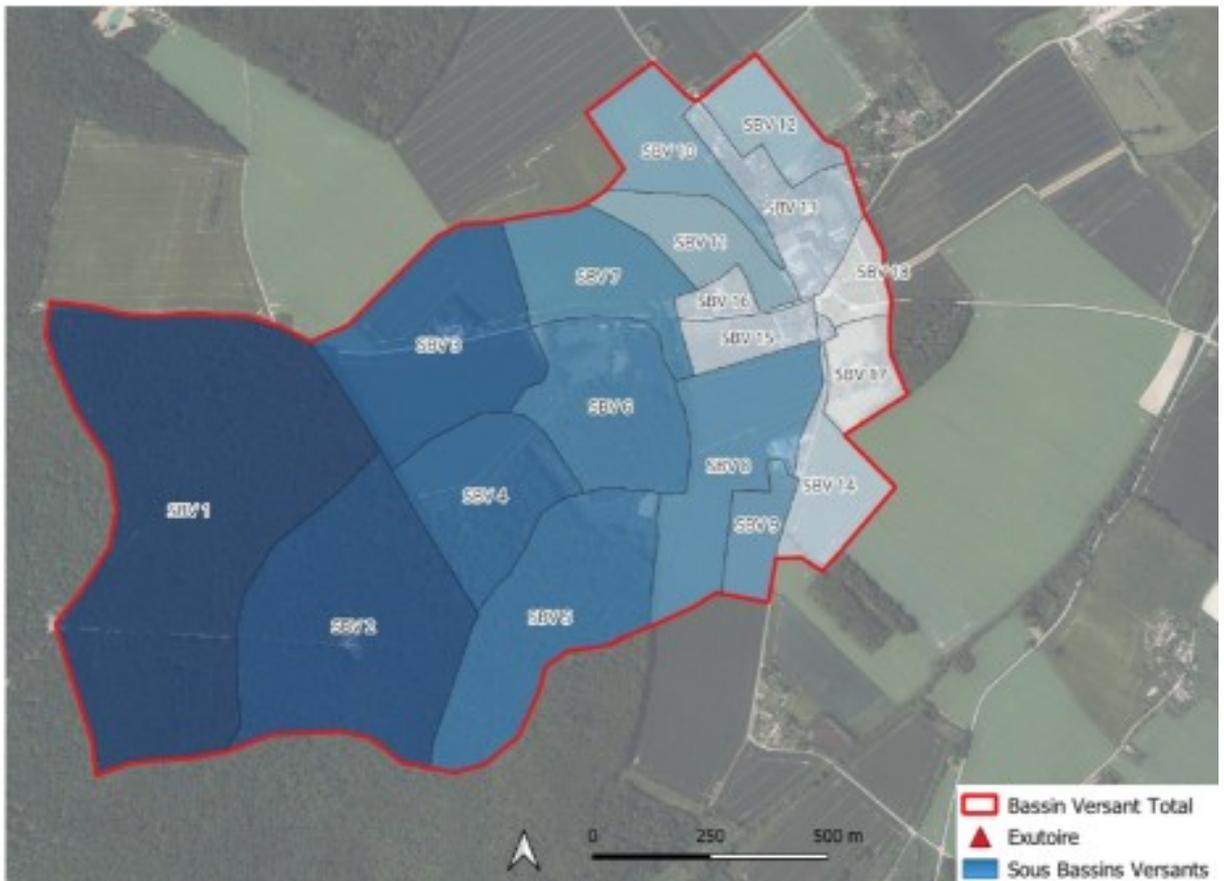
- en premier lieu le SMAVA, syndicat de rivière du bassin de l'Avre, venu sur le terrain pour en faire un relevé de fonctionnement, immédiatement après l'inondation. Il a aussi contribué au choix du cabinet d'étude (la meilleure offre technique, qui s'est avérée aussi la moins chère).
- Les services de l'Etat DDT28 à la demande de M. le sous-préfet.
- Les responsables pour les Routes Départementales sur le canton et ceux d'E&L Ingénierie ont participé dès le début à l'étude.
- La CCFDP a établi une convention (et un co-financement associé) avec La Saucelle pour que cette dernière puisse mener l'étude en délégation de MOA unique sur le volet « prévention d'inondation » aussi. En outre, la CCFDP a renvoyé La Saucelle vers

les archives départementales, où ont été retrouvées les descriptifs des projets de l'ancien Syndicat Hydraulique Intercommunal qui avait été absorbé par la Communauté de Communes des Forêts du Perche.

- Les agriculteurs du périmètre étudié ont fourni leurs plans de drainage agricole.
- La commune de La Framboisière a ressorti de ses archives les projets hydrauliques de la période (1972 etc) où La Saucelle était fusionnée avec La Framboisière.
- L'Agglo de Dreux a initié l'accès à l'expérience complète de Garancière-en-Drouais.
- Eure-et-Loir Nature a rappelé avec le SMAVA le fonctionnement du système vivant que constitue un réseau hydraulique durable, surtout de nos jours.
- Le service d'ingénierie de l'AMRF a quant à lui indiqué d'autres villages (Aube, Oise) ayant subi de tels phénomènes, et ayant réussi leur processus complet, depuis la définition jusqu'à la fin de mise en place de solutions durables pour un coût minimal, avec des cabinets d'étude qui ont prouvé leur compétence sur la durée.
- La Région Centre Val-de-Loire, via l'ARB, ayant accompagné des situations comparables, a fait bénéficier de son expérience pour la méthode à suivre, tant pour l'étude hydraulique avec l'adhésion de la population, que pour les sources de financement à contacter.

La méthode suivie a fait consensus :

1. la topographie très précise du terrain a été fournie (gratuitement) par l'IGN grâce à des relevés effectués en avion qui ont fourni un point d'altitude tous les 10 cm (procédé LIDAR).
 - Cette topographie incontestable a permis de confirmer que le bassin versant est entièrement contenu dans le territoire de la commune. Les causes et les effets de l'inondation le sont donc aussi.
2. La surface totale qui a précipité les eaux vers le centre-bourg correspond à 250 ha. Elle a été découpée en 18 sous-bassins versants (sous-BV), chacun ayant un usage homogène (agricole, forestier, prairie, urbain).
 - La capacité de pénétration de l'eau pluviale dans le sol dépendant de son usage, il a été possible de déterminer les quantités d'eaux pluviales à prendre en compte pour chacun des 18 sous-BV, et cela selon 3 régimes de précipitations (décennal, trentennal, et celui de mai 2024).
3. En partant des points hauts et compte tenu des pentes et de l'usage des sols, la quantité d'eau partant en ruissellement a pu être calculée pour chacun des 18 sous-BV. Et le cabinet d'étude a vérifié les débits de pointe théoriques par les images du drone : la différence étant minime (1,4 m³/s par le calcul, et 1,3m³/s filmé le 21 mai 2024), les tableaux récapitulatifs présentent donc une bonne fiabilité.



4. Les parties prenantes des solutions ont été associés en comité de suivi dès le démarrage sur le périmètre de l'étude : Direction des Routes, Communauté de Communes, Etat ; et pour La Saucelle : les agriculteurs dont les terrains jouxtent les zones inondées, et les propriétaires de parcelles où ont convergé les ruissellements ; les élus.

Résultat du diagnostic

Synthèse du fonctionnement et des dysfonctionnements hydrauliques (*cf. rapport*)

« Le bassin versant présente des écoulements rapidement transférés vers l'aval, par les systèmes de fossés, de cours d'eau rectiligne, de canalisations et des drainages. Peu d'aménagements freinent les écoulements : la digue de buffalo présente d'importantes brèches dont le débit est partiellement bridé par des embâcles ; les étangs fonctionnent en trop plein avec un faible marnage. A cette situation s'ajoute une zone urbaine qui s'est développée au plus proche de l'axe naturel de ruissellement dans le bourg de La Saucelle. Enfin, la place du bourg présente une discontinuité hydraulique superficielle (longs busages limitant en termes de débit) qui favorise les débordements en amont, particulièrement lors des épisodes orageux intenses. Les fortes pluies ont également mis en exergue la fragilité de la lisière entre les zones agricoles cultivées et les habitations, face aux ruissellements diffus qui peuvent générer des inondations localisées.

Ces observations orientent l'aménagement du bassin versant vers :

- 1. une restauration du fonctionnement hydraulique des aménagements de rétention des écoulements ;**
- 2. la protection des ruissellements, des zones urbaines situées en lisière des cultures ;**
- 3. le rétablissement de la continuité hydraulique et écologique au niveau du bourg. »**

Préconisations de solutions

En bref, il est nécessaire de rétablir le fonctionnement du réseau hydraulique ancestral.

1/ Il faut FREINER (de 12h à plus de 24h) les eaux au maximum, plutôt que de s'en débarrasser au plus vite « vers la mer », le tout sans entraver les pratiques actuelles, en forêt comme dans les champs. En partant des points hauts, il convient de :

- remettre en place les 2 ouvrages de fuite détruits dans la digue du Bois de Buffalo qui surplombe le bourg ;
- ramener les eaux de la zone agricole au Nord en traversant sous la D146 pour atteindre une grande mare-tampon sur la zone humide existant en contrebas de la digue de l'étang de Montgardel ;
- restaurer un réseau de 14 mares végétalisées à des points stratégiques, par lesquels les flux de ruissellement pourront être suffisamment ralentis sans inondation.

2/ profiter des bandes enherbées des champs pour leur donner une inclinaison depuis les parties cultivées aboutissant à une noue (talus escarpé) qui bloquera les ruissellements, lesquels seront évacués vers les points bas dans le réseau des mares-tampons (voir détails sur plan, y compris au-dessus du cimetière et de l'Ancien Etang)

3/ recréer les 2 ponts obturés sous les routes départementales D136.2 (côté église) et D146 (côté cimetière) pour évacuer en surface du terre-plein central les forts ruissellements de pluies exceptionnelles.

4/ ce faisant, veiller à rétablir les milieux aquatiques, indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble. Des co-bénéfices sont rapides à obtenir (flore, faune, fraîcheur, nappes phréatiques superficielles, santé des autres plantations voisines...).

C'est ce dernier argument qui conditionne l'attribution de subventions et de dons.

Des réponses techniques uniquement hydrauliques n'en attireraient pratiquement aucun.

Nota : les buses communales existant au centre-bourg dans le réseau actuel semblent suffisantes tant que le ralentissement des flux est opéré en amont comme préconisé par le réseau de 14 mares-tampons. Il faut installer des bordures pour guider les flux sur routes.

Dimensionnement des aménagements

Voir la synthèse de l'étude, disponible en mairie.

Estimation financière des aménagements

C'est là qu'intervient l'affectation des aménagements à 3 périmètres de responsabilité :

S'agissant d'inondation, **le Conseil Départemental** doit mettre en conformité les équipements des **Routes** pour protéger personnes et biens.

1. traversée sous la D146 à l'entrée de l'agglomération « route des Hauts Etangs » ;
2. 2 ponts (« dallots ») sous les D136.2 et D146 au centre-bourg

S'agissant d'ouvrages nécessaires à la prévention d'inondation, au titre de la **gemaPI (Prévention des Inondations)**, **la CCFDP** Communauté de Communes des Forêts du Perche doit faire remettre en place les 2 ouvrages de fuites précités dans la digue des bois Buffalo.

- La demande a été enregistrée par la CCFDP en Conseil Communautaire du 10/07/25 ; la DDT28 a indiqué que les communes gémapisées seraient éligibles au Fonds Vert.

S'agissant d'**inondation par ruissellement**, la **commune de La Saucelle** regroupe l'ensemble des aménagements qui guident et freinent les flux d'eaux ruisselant en surface des parcelles.

Ces flux traversent seulement 2 parcelles du domaine privé de la commune : le triangle central entre église et restaurant, et le nouveau terrain communal, route des Châtelets ; en outre, 1 bordure est à poser dans le bourg, ainsi que 2 saignées rue des Pesles. Tous les autres aménagements destinés au ralentissement (mares, noues, méandres...) doivent donc intervenir dans les domaines privés de particuliers, propriétaires forestiers ou agriculteurs.

- Cadrage réglementaire : sur conseils de l'Etat (DDT28) et du Conseil Départemental (ELI28), il est prévu d'établir une convention de délégation de MOA entre la commune (qui rassemblera les financements) et chaque propriétaire (qui bénéficiera de ces financements) pour l'aménagement initial et pour préciser les responsabilités de son entretien au long terme (à cet égard, des solutions sont également préconisées pour limiter l'érosion superficielle des sols agricoles, ce qui limitera d'autant l'entretien des fossés et canalisations). L'ensemble des conventions pouvant être regroupées sous un cadre global pour l'intérêt général (ce point est à l'étude).

Les principaux postes à financer portent sur les travaux :

- Dans le domaine privé de la commune ;
- Dans les domaines privés des particuliers, forestiers et agriculteurs.

Et pour assurer la réussite de ce programme, même si le coût est mineur par rapport à celui des travaux, il est indispensable de prévoir les activités de pilotage et de gestion pour réussir le projet (Assistance à Maîtrise d’Ouvrage sur les marchés avec les entreprises ; assistance technique [hydraulique, bassin de rivière, rôle des plantations] et Maîtrise d’Ouvrage ; gestion interne du projet au sein de la municipalité dans son rôle de maîtrise d’ouvrage déléguée unique).

Sources de financement :

1. Subventions AESN, hors voirie (bordures, saignées...) : le périmètre d’éligibilité stipule des aménagements portant sur « restaurer la biodiversité et prévenir les risques naturels », et aussi « assistance technique ». Seuil minimal 10 k€ ;
2. Subventions de l’Etat « Fonds Verts » (ANCT, pilotés par la Préfecture) ;
3. Subventions à l’investissement local : DETR-DSIL, FDI, selon critères pouvant changer chaque année ;
4. Autofinancement : il peut être couvert par des dons des Fondations dont un des objectifs principaux est de contribuer au rétablissement des continuités écologiques pour une meilleure qualité et disponibilité d’eau. La municipalité en a identifié 12, qui se répartissent en 3 groupes :
 - a. Les Fondations indépendantes (par ex. la Fondation François Sommer, qui fut présidée par Philippe Dulac). La municipalité en a identifié 5, dont la Fondation du Patrimoine qui soutient le rétablissement du milieu écologie lié à des mares et zones humides ; Biotope ; CA ; F. Sommer ; Terre vivante ; SNPN.
 - b. Les Fondations s’appuyant elles-mêmes sur l’Association Française d’AgroForesterie (AFAF). Elles sont au moins 3 (Danone, La Poste, Good Planet). L’AFAF peut également contribuer par du conseil technique en plantations, et de la MOE en plantations et milieux hydriques.
 - c. Les Fondations mises en place par des assurances (4 au moins : Groupama, MAIF, MACIF, CCR). *L’autofinancement sur ce projet de prévention est inférieur à ce que les assureurs ont payé à leurs clients pour l’inondation de mai 2024 ; les compagnies d’assurance auraient donc tout intérêt à participer à l’autofinancement de ce projet pour éviter de futurs sinistres.*

Le conseil ayant délibéré sur ce plan de financement, il donne son accord pour que Monsieur le maire le soumette à toutes les sources pertinentes de subventions (en urgence le Fonds Vert et CD28/TE), et à des fondations pour l’autofinancement, avec l’appui de la DDT28, de l’ARB CVL et de l’AFAF.

Objectif à court terme : faire poser en amont les 2 ouvrages sur digue Buffalo O1 & O2 par CCFDP gemaPI ; engager d'ici fin 2025 la protection des habitations en contrebas de la D146 (traversée sous D146 et N4 en contrebas de la digue de l'étang de Montgardel, noue agricole N1 pour protection rapprochée des habitations, mare-tampon M22). Puis en 2026, tous les autres aménagements assurant un maillage complet avec rétention des eaux pluviales et des ruissellements (2 dallots par le CD28 en centre-bourg, et les 13 autres mares avec leurs fossés, raccordements de certains drains agricoles, etc).

Le conseil opte pour communiquer sur le projet au fur et à mesure de l'avancement, mais sans pouvoir à ce stade prendre un engagement. Il faut au préalable vérifier les possibilités de subventions et d'autofinancement correspondant aux solutions préconisées dans le rapport hydraulique INGETEC.

Pour mémoire, 3 évènements locaux jalonnent le début de cette recherche de financements :

1. Depuis **mi-mai**, l'AMRF a lancé une campagne sur réseaux sociaux avec « Les Pépites de la Ruralité », dont le cas de La Saucelle (Templiers, mares, prévention inondations) <https://www.youtube.com/shorts/tGbHiLFzXys>
2. Le **17 juillet**, restauration de la mare sur le Terrain Communal, route des Châtelets, par E&L Nature et une équipe de 15 volontaires RapidFrance ; appel aux bénévoles . *// convient de rappeler que cette opération est gratuite pour la commune.*
3. Le **26 juillet**, marche des étoiles avec pour thème « Templiers et prévention d'inondation », avec contributions du Club d'Histoire (Jean Chanteloup) et élus.

ooOoo

QUESTIONS DIVERSES

Nouveau terrain communal (route des Châtelets) :

Son entretien démarre par la remise en état de la mare abandonnée, et de ses alentours, dans le cadre du programme Objectif MARES de la Région CVL démarré en 2021 à La Saucelle. L'opération sur cette mare prend une ampleur inédite grâce à un groupe d'une quinzaine de volontaires de l'organisation de sécurité civile « RapidFrance », encadrée par Eure-et-Loir Nature. Sans frais pour la commune. Cette journée est ouverte aux bénévoles le jeudi 17 juillet (inscription obligatoire, voir PanneauPocket).

Le périmètre Nord du terrain est en train d'être borné, à la demande et aux frais des voisins immédiats. La reconnaissance contradictoire avec le géomètre a permis d'établir que les clôtures de ce voisin étaient placées 50 cm en retrait chez lui, comme cela se faisait anciennement, lorsque c'était une ferme dont les vaches pouvaient

brouter au-delà des fils de clôture, sans risque de brouter sur les récoltes de l'agriculteur voisin.

Les autres plantations sont variées, dont de beaux sujets de haute tige. Un examen des arbres et du sol par des experts d'agroforesterie sera utile afin de déterminer comment cette parcelle pourrait à la fois servir de terrain communal, en valorisant les arbres développés, mais aussi en préparant l'avenir avec des espèces et un agencement qui résisteront aux chocs hydriques qui semblent inévitables. Cela pourrait fournir des indications utiles à tous les habitants.

Une fois ces avis recueillis, il sera temps de réunir les habitants comme prévu, pour que les aménagements du terrain correspondent à un projet citoyen.

C'est en effet le souhait des donataires parmi les précédents propriétaires. Ils ont apporté des éléments historiques sur leur famille et les liens profonds qui ont amenés leurs parents à s'attacher à cette terre.

Au vu de ces éléments, le conseil accède à leur souhait de garder la mémoire de leur transmission volontaire à notre commune, **en conservant le nom de leur père « Raymond Salachas » attaché à ce lieu.**

Communication

PanneauPocket avait été lancé par l'équipe municipale en plein CoVid, et bien apprécié dès le démarrage. Ensuite 2 évolutions dans son emploi ont été expérimentées successivement : (a) le relais de brèves provenant d'autres communes et villes alentour ; (b) une ligne éditoriale qui évite systématiquement un ton anxiogène, et des explications de contexte des brèves, au lieu de textes lapidaires ou sans mise en perspective ;

Après une croissance quasi-linéaire des abonnements, le PanneauPocket de La Saucelle avait connu une désaffection fin 2024, par excès de panneaux. Sur la demande expresse de membres du conseil et d'habitants, un plan d'action s'appuyant sur l'expérience d'autres communes a été mené. Depuis sa mise en place en février 2025, le PanneauPocket de La Saucelle recommence à **attirer des visiteurs** :

- en date du 14 juillet, 583 personnes ont mis LA SAUCELLE en favori sur leur smartphone, dont 138 pour lesquels La Saucelle a été le premier village mis en favoris sur leur appli mobile. Soit une **croissance de 8% en 5 mois** depuis le 10 février 2025.
- S'y ajoute un flux de consultations sur PC, non identifiables par des favoris, et pourtant majoritaires sur la rubrique « Mairie Citoyenneté » et « Déchets » (et surtout sur « Toutes les rubriques », pour une raison à éclaircir).

- De ce fait, La Saucelle fait partie des 100 communes rurales en France (sur plus de 12.000 communes publiant sous PanneauPocket) qui comptent proportionnellement 3 fois ou plus de favoris PanneauPocket que d'habitants.

Le flux de consultations augmente.

- Les « Annonces et alertes » constituent le canal historique pour les 583 abonnés au PanneauPocket de La Saucelle, et totalisent 24.243 consultations depuis l'introduction des 10 nouvelles rubriques le 10 février 2025.
- Ces 10 nouvelles Rubriques totalisent quant à elles 16.718 consultations supplémentaires sur cette même période de 5 mois.
- On peut donc considérer que les 10 nouvelles Rubriques ont provoqué **une croissance de 41% des consultations en 5 mois**, et qu'elles répondent à une attente.
- Les nouvelles Rubriques ont aussi bien allégé la partie « Annonces et Alertes », pour le confort des visiteurs.

La nature des panneaux publiés dans ces 10 Rubriques est principalement **de l'information de référence**, ou des exemples de nouvelles pouvant rester sur une longue durée de vie. On les trouverait habituellement dans le site internet d'autres communes.

- Le fait de les publier sous PanneauPocket évite aux visiteurs de devoir jongler entre PanneauPocket pour les annonces, et un site internet pour le reste ;
- pour l'équipe municipale, cela évite de maintenir 2 canaux avec 2 outils de publication différents et incompatibles entre eux ;
- En outre, rappelons que le kit logiciel des Rubriques PanneauPocket est fourni **gratuitement** à La Saucelle, en tant que partenaire dans les évolutions fonctionnelles de PanneauPocket.

Reste à faire : à ce stade, on peut considérer que la plupart des 10 Rubriques ont dépassé l'état d'ébauches, et qu'elles ont éveillé l'intérêt de visiteurs. A partir de maintenant, il conviendrait d'alimenter et de mettre à jour les 10 Rubriques avec les informations complémentaires que souhaiteraient y trouver les habitants.

Pour l'heure, la répartition en volume entre les 10 Rubriques s'établit comme suit :

02	Mairie, Citoyenneté	37%
03	Aides	10%
04	Déchets	7%
05	Mobilité	7%
06	Sécurité	12%
07	Santé, Sports	5%
08	Enfance, Seniors	2%

09	Emplois, formations	6%
10	Cadre de vie	9%
11	Numérique, Energies	5%

Publications sur Internet concernant La Saucelle

Elles sont de 4 formes différentes, mais complémentaires, avec une même finalité :

1/ Une courte **vidéo YouTube** élaborée et financée entièrement par l'AMRF, dans le cadre de la présentation nationale d'une dizaine de solutions en milieu rural en France. Leur objet est de présenter comment ces villages ont choisi de faire face à de brusques changements d'origine climatique. Intitulées « **Les pépites de la ruralité** », ces vidéos conçues par l'association consequences-france.org donnent lieu à des campagnes de communication sur les réseaux sociaux. Par exemple la vidéo sur le programme en cours des mares réhabilitées à La Saucelle a été vue plus de 100.000 fois sur FaceBook ; sa diffusion sur le réseau LinkedIn monte actuellement en puissance.

<https://www.youtube.com/shorts/tGbHiLFzXys>

Rappel : les 3 publications suivantes ont été financées à 80% par des subventions européennes (fonds LEADER) obtenues auprès de la Région CVL via le PETR Perche.

2/ **cinq audio-guides WiVisites** (avec appli mobile sur smartphone, ou via un navigateur sur ordinateur). Ils sont utilisables en cours de déplacement le long des 5 circuits de randonnée thématique. Ils sont d'un abord plus immédiat que les pages du site patrimonial, et leur contenu est stabilisé. Ils font partie des audio-guides publiés par l'Office du Tourisme des Forêts du Perche.

3/ **cinq vidéos à caractère pédagogique** attachées à chacun des 5 circuits. Elles sont destinées à attirer des visiteurs. Et on a constaté qu'elles peuvent servir parfois pour le lancement de groupes de travail sur des enjeux complexes, comme celui de l'eau.

4/ **Le site internet www.la-saucelle.com sur le patrimoine historique et naturel** de La Saucelle. Mis en ligne le 24 avril 2025, il a bénéficié d'une analyse effectuée bénévolement par un habitant expert dans la solidité des sites internet. Son diagnostic a souligné plusieurs axes de progrès. Certains ont été rapidement pris en compte, d'autres font partie de l'optimisation normale des éléments techniques invisibles à l'utilisateur, mais qui ont une importance essentielle pour faire remonter le site dans les classements des moteurs de recherche.

Pour mémoire, après son lancement et sans ces améliorations, le site www.la-saucelle.com n'apparaissait qu'à partir de la 5^{ème} page de résultats dans les principaux moteurs de recherche, c'est-à-dire environ à la 50^{ème} place. Aucune chance d'être vu.

Grâce aux corrections apportées, **le site figure désormais dès la 1^{ère} page des principaux moteurs de recherche** (6^{ème} place pour Google, 5^{ème} pour Qwant, 2^{ème} pour Bing et DuckDuckGo), la 1^{ère} place étant tenue par la fiche Wikipedia dans tous les cas.

Néanmoins, malgré ce résultat encourageant, une action est menée au fil du temps (et même si elle est chronophage) : elle consiste à faire établir des liens croisés (« backlinks ») vers notre site de la part de la quarantaine de structures qui sont citées dans les pages du site www.la-saucelle.com avec un lien vers leurs propres sites, (institutionnels, associations, Offices du Tourisme, partenaires etc, comme le Parc Naturel Régional du Perche). C'est un moyen d'amplifier la visibilité du village auprès des internautes visitant les sites de ces autres entités, et de rendre plus pérenne le rang d'apparition pour notre site par les moteurs de recherche.

En conclusion de ce point d'étape sur la communication, plusieurs années d'essais-erreurs, depuis le CoVid en 2020, ont été nécessaires pour atteindre ces niveaux de familiarité des internautes avec PanneauPocket (mature sur Annonces, à mûrir sur Rubriques) et de visibilité sur Internet (début).

La finalité est de montrer l'intérêt de notre commune, aussi bien à ses habitants qui sont disséminés dans les hameaux avec peu de liens entre eux, que pour de futurs résidents susceptibles de s'installer et de protéger à leur tour le patrimoine commun dès lors qu'ils en connaîtront mieux l'évolution passée et à venir. Le renforcement du sentiment de fierté d'y habiter devrait en résulter, et le « vivre ensemble » s'en trouver amélioré.

Ces vecteurs de communication apportent un soutien de long terme au commerce de centre-bourg dans son activité.

Et ils contribuent à dynamiser la visibilité du village auprès des décideurs des structures susceptibles de financer des investissements, qu'elles en aient déjà financé dans la commune (en en voyant le résultat), ou surtout qu'elles soient contactées nouvellement.

Enfin ces vecteurs de communication permettent d'aborder rapidement d'autres communes ou entités (notamment *via* l'AMRF) pour échanger les expériences et gagner du temps dans l'obtention de conseils, voire de financements.

*Nota : soulignons aussi la présence d'articles publiés dans l'Echo Républicain qui ont traduit **les efforts des bénévoles et des élus pour les 15 évènements par an** à La Saucelle.*

Gîte communal Le taux de location reprend du tonus, de l'ordre de 50%.

Le conseil établit la nécessité de revoir les tarifs inchangés de location (et de forfait ménage).

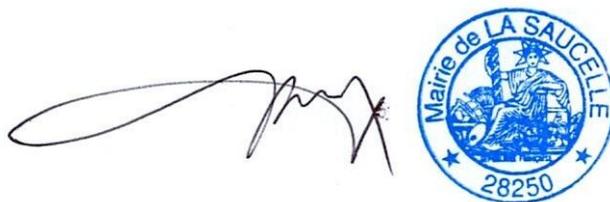
Dans la panoplie des loisirs, une ancienne table de pingpong en bois pourrait servir de plateau de jardin, fixé sur les troncs du pin qui a été dégagé au-dessus de l'ancienne mare.

Animations:

Une société historique (Airborne School Normandy) avait envisagé à titre privé une séquence de parachutages en costumes d'époque WW2 depuis un aéronef de collection avec tournage d'un documentaire. Le nombre de participant étant insuffisant, ce projet est reporté.

Nouvelle journée citoyenne à la rentrée :

Pour finir d'enlever le lierre envahissant dans le jardin du gîte communal et le local de la pompe derrière la mairie. A programmer en fonction des périodes de semis agricoles et de la disponibilité de chacun.

A handwritten signature in black ink is positioned to the left of a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de LA SAUCELLE' around the top edge and '28250' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a shield, with a crown above.